

Donation argent fisc impots

Par Visiteur, le 06/01/2018 à 14:31

Bonjour

Depuis 2007, je donne de 'argent à mes 2 enfants mais je ne savais pas qu'il fallait le déclarer au fisc, je souhaite remplir le document 2735, je ne sais pas si je risque une sanction ou pas et si je peux mettre la somme totale dans la déclaration 2735.

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

GIGISS

Par amajuris, le 06/01/2018 à 15:59

bonjour,

les dons manuels sont à déclarer par le bénéficiaire du don.

voir ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265

salutations